

BELLES HISTOIRES

# EXTENSION DU SITE « CANAL D'ILLE-ET-RANCE »



Le site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance est situé en Bretagne, dans un territoire de bocage. Il abrite des habitats humides d'une grande richesse propices au maintien de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

## REPÈRES

 Ille-et-Vilaine  
10 communes

 2 704 ha



Armelle Andrieu  
Chargée de mission  
armelle.andrieu@ille-et-  
vilaine.fr  
02 99 02 20 73



## LE + PROJET

Les échanges réguliers avec le comité de pilotage et l'important travail de concertation local a permis de créer une dynamique de groupe et de faire émerger des opérations de restauration de milieux.

## UN PÉRIMÈTRE NON ADAPTÉ AUX ENJEUX DU SITE

Initialement constitué des 4 étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance, le périmètre du site présentait de nombreuses incohérences lors de sa désignation en 2007, rendant l'animation des contrats Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques presque impossible.

C'est pourquoi l'adaptation du périmètre de la Zone Spéciale de Conservation a été inscrite comme une action prioritaire dans le Document d'Objectifs élaboré en 2012.

Différents scénarii de révision de périmètre ont alors été proposés par les partenaires naturalistes (Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante SEPNB) ; l'objectif étant d'intégrer les zones de chasse des chauves-souris d'intérêt communautaire ainsi que les colonies de mises-bas présentes à proximité du périmètre initial.

## UN PROJET CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Dès le début de l'animation en 2015, le comité de pilotage a validé la mise en place d'un groupe de travail dédié à la révision du périmètre Natura 2000. Un long travail de concertation a été effectué durant quatre ans, afin de recueillir l'adhésion de la population, des acteurs socio-professionnels et des élu.es.

Aussi, des permanences en mairie à destination des agriculteurs ont été organisées conjointement avec la chambre d'agriculture et des rencontres individuelles ont eu lieu entre le Président du comité de pilotage et les maires et adjoints des communes concernées par la révision du site.

Le site Natura 2000 a ainsi pu être étendu, passant de 246 ha à 2 704 ha.

La démarche suit désormais son cours, puisque l'arrêté ministériel portant désignation du nouveau périmètre Natura 2000 a été publié au Journal Officiel en date du 11 mars 2022.

